

DELIBERATION N° 156-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

Présents :

ABERT Jean-Claude	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
SIAUD Alain	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	BALME Eric	MORA Serge
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 59

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE (CTEAC) : PROGRAMMATION 2025/2026

Depuis 2015, la Communauté de communes de la Matheysine est engagée dans une politique partenariale d'éducation artistique et culturelle, avec la DRAC, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère et la CAF de l'Isère. Cette politique contribue à favoriser l'exercice des droits culturels, en développant un égal accès aux arts et la participation de tous à la vie artistique et culturelle du territoire de la Communauté de communes de la Matheysine. Ce territoire se caractérise par :

- L'éloignement géographique d'une large partie des habitants des lieux de pratique et de diffusion artistique
- Une certaine précarité économique et sociale
- Un tissu culturel associatif important et dynamique mais éparpillé
- Des équipements culturels structurants, qui rayonnent au-delà de leur commune d'implantation : la Médiathèque La Maticena et son réseau intercommunal de lecture publique, La Mure Cinéma Théâtre, l'Ecole de musique de La Mure, Le Musée Matheysin, la Mine Image et la Maison Messiaen.

Pour rappel, la CTEAC a pour objectif opérationnel de favoriser des parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de la vie, en priorité pour les enfants et les jeunes, sur tout le territoire et dans les domaines de la lecture publique, du spectacle vivant et du cinéma, de la musique et du patrimoine.

La programmation CTEAC 2025-2026 est la suivante :

- Projet de résidence-actions FESTINS avec une nouvelle équipe artistique (Atelier Grand Matin et Atelier Mille Lieues) autour de la pratique des arts plastiques à destination de tous les publics ;
- Dansez, nature ! : ateliers danse en partenariat avec l'EMALA, impliquant les écoles La Morte, Nantes en Rattier et Villard St Christophe. Les enseignantes de cycle 1/cycle 2 (cours multiples), et complétés par la présentation d'un spectacle de danse ;
- Liaison Ecole-collège avec les élèves de deux classes du territoire et les 6^{èmes} du collège Louis Mauberret ;
- Roman-Photo pour 2 classes d'élémentaires, initiation à la photographie ;
- Web radio pour les élèves du collège Vallon des Mottes, initiation et réalisation d'une émission radio ;
- Arts du spectacle au collège Louis Mauberret, projet interclasse musique, théâtre et danse ;
- Médiation danse ; sensibilisation à l'histoire et l'univers de la danse porté par le Pacifique (Centre de Développement Chorégraphique National) ;
- Stage Remake pendant les vacances de Toussaint : Atelier d'analyse filmique avec La Mure Cinéma Théâtre ;
- Stage de réalisation dans le cadre du Festival « Plein les yeux » avec La Mure Cinéma Théâtre ;
- « Y'a d'la voix » avec La Mure Cinéma Théâtre ;
- Projet Petite enfance : en cours d'élaboration
- Projet ALSH : en cours d'élaboration
- Bambins 38 : accompagnement des bénévoles du réseau de lecture publique Maticena pour le projet de formation à la lecture auprès des tout-petits porté par le Département de l'Isère et la MDI

BUDGET prévisionnel GLOBAL CTEAC 25-26				
Dépenses	Total	Total prévu CTEAC	Recettes	Total prévu
Actions hors résidence	42 435	28 503	CTEAC	87 660
Actions résidence	38 157	33 357	<i>dont DRAC</i>	30 900
TOTAL ACTIONS	80 592	61 860	<i>dont Département</i>	7 500
			<i>dont Région</i>	10 000
Coordination (RH, frais annexes, évaluation)	25 800	25 800	<i>dont CAF</i>	10 000
			<i>dont CCM</i>	29 260
			AUTRES	18 732
			<i>Département</i>	2 200
			<i>DSDEN/TER/DAAC</i>	2 110
			<i>Emala</i>	350
			<i>LMCT</i>	4 260
			<i>Pass Culture</i>	1 796

			<i>Parents/sous des écoles/FSE/communes</i>	1 716
			<i>Arts et culture</i>	4 800
			<i>Pacifique</i>	1 500
TOTAL	106 392	87 660 €	TOTAL	106 392

Le budget prévisionnel de la programmation 2025-2026 s'élève à 106 392 euros dont 87 660 euros de budget CTEAC. Le besoin de cofinancement s'élève à 58 400 euros.

Les aides attendues par la Communauté de communes de la Matheysine :

- DRAC – Etat : 30 900 euros
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 euros
- Département de l'Isère : 7 500 euros
- CAF de l'Isère : 10 000 euros

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la programmation CTEAC 2025/2026 ;
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles telles-que ci-dessus énumérées ;
- **VALIDE** le plan de financement de la programmation 2025/2026 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents rattachés à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025

La Présidente,

Coraline SAURAT

